DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 20 JUIN 2014
DELIBERATION N° 101

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées
Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX
. : 03.27.53.75.32
Réf. ***: VSF / JR / IT***

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3ème :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 13 juin 2014

L'an deux mille quatorze

Le vingt juin à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA – N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - ~~B.MORIAME~~ - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - ~~S.SERHANI~~ - ~~D.DEJARDIN~~ - S.LOCOCCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAVAUX - ~~M-P.ROPITAL~~ - C.DI POMPEO -S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : B MORIAME (pouvoir à JP COULON) – S SERHANI (pouvoir à N TAJDIRT) – MP ROPITAL (pouvoir à N MONTFORT)

EXCUSES :

ABSENTS : Denis DEJARDIN

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 31 : Vente à M. et Mme DEBANDE de la parcelle AF n° 510 sise rue Sainte Antoine

Nous avons été sollicités par Monsieur et Madame DEBANDE, qui souhaitent acquérir une emprise foncière à côté de leur habitation sise rue Saint Antoine, cadastrée section AF n° 510 d'une contenance de 331 m². France Domaine a procédé à son évaluation et fixé la valeur vénale à 5 000,00 € hors frais.

Les services Municipaux ont pris l'attache de l'ensemble des concessionnaires susceptibles de disposer de canalisations sur cette parcelle (Communauté d'Agglomération MAUBEUGE VAL DE Sambre, Eau et Force, GRDF, ERDF). Ces consultations ont révélé l'existence de canalisations grevant de servitudes le terrain, limitant ainsi le droit à construire. L'estimation faite par les services des Domaines ne tenant pas compte de l'existence de ces servitudes, il a été convenu entre les parties de diminuer de 10% la valeur du bien.

Il a donc été proposé à Monsieur et Madame DEBANDE, d'acquérir cette emprise au prix de 4 500,00 €, auquel s'ajouteront les frais d'acte notarié.

Il est à préciser également que cette parcelle qui permettait à l'origine une traversée piétonne entre la rue Saint Antoine et le boulevard Pasteur, a été condamnée par la commune il y a plusieurs années du fait des troubles engendrés par des présences inopportunes. Depuis lors, elle n'est plus affectée à un usage public.

Cette parcelle ne présentant donc pas d'intérêt pour la commune,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la cession de cette emprise à Monsieur et Madame DEBANDE ou toute personne s'y substituant dans les conditions visées ci-dessus, à savoir au prix de 4 500,00 €, auquel s'ajouteront les frais d'acte notarié,

- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Avec :

- **8 abstentions (Maubeuge Toujours)**

- **APPROUVE** la cession de la parcelle AF n° 510 sise rue Sainte Antoine à Monsieur et Madame DEBANDE ou toute personne s'y substituant dans les conditions visées ci-dessus, au prix de 4 500,00 €, auquel s'ajouteront les frais d'acte notarié,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY